

**COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 26 mars 2026**

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à 17 heures 45, le conseil municipal légalement convoqué,  
**En exercice :** 11 s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur GARDET  
**Présents :** 11 Benjamin, Maire.  
**Absents :** 00  
**Votants :** 11 **Présents :** RAMBAUD Christophe, GARDET Benjamin, MOLLIER Christelle, BOURGEOIS-ROMAIN  
Florent, SMILEVITCH Sophie Anne, PAPOZ Aurélie, BAIZET Jérémy, SOCQUET-JUGLARD  
**Date de la convocation :** Magdalène, ROSSAT-MIGNOD Florian, LAGOZNY Romane, AINOZ Jean-Louis.  
20/03/2026  
Secrétaire : RAMBAUD Christophe

**Délibération 2026-03D07-03 – Société Publique Locale (SPL) Domaine Skiable Crest-Voland Cohennoz – Désignation du représentant au Conseil d'Administration**

**Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 1531-1, L. 1524-5 et R. 1524-2 à R. 1524-6,

Vu la délibération n°2021-03D03-01 en date du 26 mars 2021 portant constitution et approbation de la Société Publique Locale « SPL DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ » entre les communes de Cohennoz et Crest-Voland,

Vu la modification des statuts de la société « SPL DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ » approuvée par délibération n°2025-04D19 en date du 1<sup>er</sup> avril 2025,

Considérant que la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 10 sièges : 8 détenus par le SIVU Domaine Skiable de Crest-Voland Cohennoz, 1 siège détenu par la commune de Crest-Voland et 1 siège détenu par la commune de Cohennoz,

Considérant que la commune de Crest-Voland compte **un représentant désigné par le conseil municipal,**

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient d'élire un représentant de la commune CREST-VOLAND en qualité d'administrateur de la société « SPL DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ » et ce pour la durée de son mandat électif,

Est candidat à l'élection du représentant : GARDET Benjamin

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

- Décide de procéder à l'élection à main levée et non au scrutin secret
- Est élu pour représenter la commune de CREST-VOLAND au sein du Conseil d'Administration de la « SPL DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ », et ce pour la durée de leur mandat électif :
  - **M. GARDET Benjamin 11 (onze) voix**

Ainsi fait en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Le Maire  
Benjamin GARDET